

**Décision n° 06-0531**  
**de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes**  
**en date du 18 mai 2006**  
**attribuant des ressources en numérotation à la société TRADINGCOM EUROPE**  
**(codes points sémaphores nationaux et internationaux)**

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.44 et L.36-7 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2000 modifié autorisant la société Trading.com à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n°04-578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu le courrier de la société TRADINGCOM EUROPE reçu le 10 mai 2006;

Après en avoir délibéré le 18 mai 2006 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les codes points sémaphores internationaux **2-018-6** et **2-150-2** sont attribués, jusqu'au 18 mai 2026, à la société TRADINGCOM EUROPE (Siren : 423 859 842) pour l'exploitation de ses équipements techniques situés à Paris.

**Article 2** – Les codes points sémaphores nationaux **8102** et **8104** sont attribués, jusqu'au 18 mai 2026, à la société TRADINGCOM EUROPE (Siren : 423 859 842) pour l'exploitation de ses équipements techniques situés à Paris.

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article L.44 du code des postes et des communications électroniques, les codes attribués aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ne peuvent pas être protégés par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Ils sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

**Article 4** - Le chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 18 mai 2006

Pour le Président,  
Le membre du Collège présidant la séance

Michel Feneyrol